

Horaire scolaire Point de situation

Assemblée des délégué-es
21 janvier 2010



Horaire scolaire – La commission

- La commission HHS s'est réunie 11 fois entre le printemps 2009 et aujourd'hui.
- Différentes présentations: rythme de l'enfant, réalités des différents prestataires (GIAP, écoles de musiques, de sport, etc.)
- Discussions sur les contraintes et attentes de chacun, parents, enseignants, parascolaire, périscolaire, sports, culture, musique.
- Définition des paramètres incontournables pour nous permettre de travailler de manière concertée.

Horaire scolaire – les propositions

La commission tente d'aboutir à un consensus qui prend en compte:

- L'horaire le plus raisonnable pour les enfants (mercredi matin)
- La nécessité de coordonner les activités para et péri scolaires
- La distinction à faire entre division élémentaire et division moyenne
- Le temps nécessaire à la pause de midi pour le service des repas aux restaurants scolaires
- L'impossibilité pour l'accueil parascolaire d'organiser une prestation si l'école finit trop tard en fin de journée. Difficulté à engager du personnel pour une durée trop courte

Horaire scolaire – ce que demande le GAPP

Les APE membres du GAPP se sont prononcées sur:

- Coordonner l'offre des prestations para-péri scolaires,
- Différencier la charge horaire entre l'école enfantine et l'école primaire (pas de mercredi matin avant la 3P),
- Renforcer l'encadrement pour l'école enfantine (moins d'élèves par classe ou plus de maîtres de soutien)



Horaire scolaire – Le PER et les cantons

- Le Plan d'Etudes Romand (PER), est un plan d'études harmonisé entre les cantons romands.
- La réalisation des objectifs du PER ne pourra se faire que si le nombre de périodes d'enseignement est suffisant.
- Les estimations montrent qu'il faudrait que GE passe de 296 à au moins 328 périodes d'enseignement pour toute la scolarité obligatoire (école primaire et cycle)

Horaire scolaire – grilles horaires

Année		Situation actuelle [périodes]	Situation étudiée actuellement [périodes]	Projet à étudier [périodes]	Projet de loi vaudois [périodes]
1E	1ère	20	20	24	20
2E	2e	20	20	24	24
1P	3e	20	24	28	28
2P	4e	28	28	28-32	28
Total CE / C1		88	92	104-108	100
3P	5e	28	32	32	30
4P	6e	28	32	32	30
5P	7e	28	32	32	32
6P	8e	28	32	32	32
Total CM / C2		112	128	128	124
7E	9e	32	32	32	33
8E	10e	32	32	32	33
9E	11e	32	32	32	33
Total CO / C3		96	96	96	99
Total Ens. Obl.		296	316	328-332	323

Variante 4,5 jours - Sans Mercredi pour Cycle 1 (2)

	Lu, Ma, Je, Ve			Mercredi			
	Cycle 1			Cycle 1			Cycle 2
	1ère-2e 1E - 2E	3e 1P	4e 2P	1ère-2e 1E - 2E	3e 1P	4e 2P	5e-8e 3P-6P
7h	Parascol.	Parascol.	Parascol.	Parascol.			Parascol.
7h15							
7h30							
7h45							
8h	Accueil	Accueil	Ens.	ES	ES	ES	Ens.
8h15	30'	30'	45'				50'
8h30	Ens.	Ens.					
8h45	60'	60'					
9h			45'				50'
9h15							
9h30	Récréation	Récréation	Récréation				Récréation
9h45	30'	30'	30'				20'
10h	Ens.	Ens.	Ens.				Ens.
10h15	45'	45'	45'				45'
10h30							
10h45							
11h	45'	45'	45'				45'
11h15							
11h30	Parascol.	Parascol.	Parascol.				Parascol.
11h45							
12h							
12h15	120'	120'	120'				120'
12h30							
12h45							
13h							
13h15							
13h30	Accueil	Ens.	Ens.				Ens.
13h45	30'		45'				45'
14h	Ens.	75'					
14h15	45'						Récr. 15'
14h30			45'				Ens.
14h45	Récréation	Récréation					45'
15h	30'	30'	Récr. 15'				
15h15	Ens.	Ens.					
15h30	45'	45'	45'				45'
15h45							
16h	Parascol.	Parascol.	Parascol.				Par. ES
16h15							
16h30							
16h45							
17h							
17h15							
17h30							
17h45							

Variante 4,5 jours - Sans Mercredi pour Cycle 1

	Lu, Ma, Je, Ve			Mercredi			
	Cycle 1			Cycle 1			Cycle 2
	1ère-2e 1E - 2E	3e 1P	4e 2P	1ère-2e 1E - 2E	3e 1P	4e 2P	5e-8e 3P-6P
7h	Parascol.	Parascol.	Parascol.	Parascol.			Parascol.
7h15							
7h30							
7h45							
8h	Accueil	Accueil	Ens.				Ens.
8h15	45'	30'	45'				50'
8h30		Ens.					
8h45	Ens.	60'					
9h	45'		45'				50'
9h15							
9h30	Récréation	Récréation	Récréation				Récréation
9h45	30'	30'	30'				20'
10h	Ens.	Ens.	Ens.				Ens.
10h15	45'	45'	45'				45'
10h30							
10h45							
11h	45'	45'	45'				45'
11h15							
11h30	Parascol.	Parascol.	Parascol.				Parascol.
11h45							
12h							
12h15	120'	120'	120'				120'
12h30							
12h45							
13h							
13h15							
13h30	Accueil	Ens.	Ens.				Ens.
13h45	30'		45'				45'
14h	Ens.	75'					
14h15	45'						Récr. 15'
14h30			45'				Ens.
14h45	Récréation	Récréation					45'
15h	30'	30'	Récr. 15'				
15h15	Ens.	Ens.					
15h30	45'	45'	45'				45'
15h45							
16h	Parascol.	Par. ES	Par. ES				Par. ES
16h15							
16h30							
16h45							
17h							
17h15							
17h30							
17h45							

Horaire scolaire - Calendrier

- Adoption du PER par les cantons romands, Mars 2010.
- Consultation des partenaires sur l'horaire, mars/avril 2010.
- Fin des travaux de la commission et rapport au Conseiller d'Etat, mai 2010.
- Décision du Conseil d'Etat: juin 2010 - Dépôt d'un projet de loi au Grand Conseil.
- Vote de l'horaire par le parlement: probablement septembre/octobre 2010
- Application du nouvel horaire: Août 2011.